



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
—
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-s/Rances, le 19 mai 2010

Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 32/10 : Demande de crédit pour la rénovation de la toiture du collège

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de **Fr. 90'500.-** pour financer les travaux de rénovation de la toiture du collège.

2. Préambule

Le bâtiment du collège, datant de 1848, abrite 4 salles de classe, les bureaux de l'administration communale et 2 appartements. Avec son pressoir et sa tour d'horloge de 1795, il est placé en classe 2 à l'inventaire des bâtiments protégés.

La toiture a déjà été en partie rénovée, dans l'urgence, en 2005, suite à des avaries constatées. Reste la portion centrale d'une surface d'environ 390 m², qui recouvre les appartements et deux salles de classe. Nous constatons régulièrement des infiltrations d'eau dues à des tuiles cassées et la charpente commence à montrer des signes de défectuosité.

Dans un souci d'entretenir correctement le patrimoine communal, la Municipalité juge nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux de rénovation.

3. Démarches administratives

Sensibles à la problématique d'un développement durable, nous avons évidemment étudié la possibilité de poser des capteurs solaires thermiques afin de suppléer à l'électricité pour la production d'eau chaude sanitaire. Nous avons dû nous rendre à l'évidence qu'au vu de la faible consommation, l'amortissement de l'installation se ferait sur 50 ans, dans le cas hypothétique où elle produirait 100% de l'eau chaude consommée.

De plus, le préavis du service Cantonal des Monuments et Sites est défavorable. Forte de ces constatations, la Municipalité n'a pas jugé raisonnable d'engager de tels travaux, quand bien même elle pourrait, dans un futur probablement assez éloigné, revoir sa position en fonction de nouvelles données.

4. Description des travaux

- Découverte de la toiture
- Démontage du lattage et contre-lattage, des larmiers, virevents, chéneaux, tabatières, etc...
- Remplacement des pièces défectueuses
- Pose du lattage et contre-lattage, de petites tuiles plates, de la sous-couverture « ISOROOFF », des éléments de ferblanterie, etc...

5. Conséquences financières

Montants selon devis retenu :

• Echafaudage	Fr.	5'100.00
• Démontage	Fr.	7'875.00
• Charpente	Fr.	19'386.00
• Ferblanterie	Fr.	13'376.00
• Couverture	Fr.	35'362.00
• Divers et imprévus	Fr.	5'000.00
TOTAL NET (escompte et TVA inclus)	Fr.	90'517.00

6. Financement

Cette dépense sera financée par prélèvement sur compte courant BCV. La charge sera entièrement compensée par prélèvement de Fr. 25'000.- sur fond de réserve « rénovation collège ». Le solde sur fond de réserve « bâtiment ».

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- Vu le préavis Municipal n° 32/10 concernant la demande de crédit pour rénovation de la toiture du collège ;
- Entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. La Municipalité est autorisée à rénover la toiture du bâtiment du collège ;
2. Un crédit de Fr. 90'500.-, prélevé sur le compte courant BCV, lui est accordé à cet effet ;
3. La dépense sera entièrement financée par prélèvement sur fonds de réserve.

DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic



J.-P. Widmer



La secrétaire



F. Turin

Municipale responsable : Mme Corinne Tallichet Blanc